

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
Direction  
Affaire suivie par : Gérald BRULAS  
Tél : 04.92.30.37.84

Digne-les-Bains, le 11 juillet 2018

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre reçue le 4 juillet 2018 m'informant de votre souhait que soit organisée une réunion sur votre lieu de vie en forêt du Vanson en vue de trouver un autre lieu de vie compatible avec votre électrosensibilité.

En matière de logement, la DDCSPP intervient auprès des bailleurs HLM pour reloger les personnes défavorisées au titre du contingent réservé de l'Etat. Il s'agit de logements dotés d'installation électriques classique situés dans les principales communes du département.

Ces logements ne sont donc pas adaptés aux personnes électrosensibles et nous n'avons pas d'autres types de logements disponibles.

Compte tenu de ces éléments et du domaine de compétence de la DDCSPP, je ne pourrai donc pas assister à cette réunion.

D'une manière plus générale, en matière d'aide sociale, vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre attache avec le centre médico-social de Sisteron, 3 Avenue Alsace Lorraine à Sisteron, téléphone : 04.92.61.06.92.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice,



Mireille DERAY

Monsieur Philippe TRIBAUDEAU  
Chez Madame Laure Birgy  
25, rue du glissoir  
04200 SISTERON

Copie :

- Madame CHEILAN, Maire d'Entrepierrres
- Monsieur LOUSSIER, Directeur de l'Agence départementale de l'ONF